

# Pie XII

---

18 février 1950

## *Discours aux journalistes catholiques*

---

*En février 1950, se tenait à Rome le III<sup>e</sup> Congrès International de la Presse catholique, au cours duquel le Saint-Père avait l'intention de prononcer un discours. Retenu par la maladie, le Pape ne put recevoir les journalistes en audience, mais il fit publier dans l'Osservatore Romano (le 18 février 1950) le texte du discours qu'il comptait lire.*

*Durant l'Année Sainte, Pie XII a pris la décision de prononcer peu de discours ; néanmoins, il désire faire une exception en faveur des journalistes.*

L'importance de la Presse catholique, que vous représentez, très chers fils, en ce Congrès international, et la gravité des problèmes qui se proposent à votre étude, Nous ont amené à déroger, pour vous recevoir, à la règle que Nous avons dû, à Notre regret, Nous imposer, de limiter, de suspendre même le plus souvent, Nos discours et Nos allocutions au cours de l'Année Sainte. Mais, cette fois, Nous ne pouvions manquer d'apporter l'appoint de Notre parole au grand objet de votre réunion. Il est vaste autant que suggestif : la Presse catholique au service de la vérité, de la justice et de la paix.

### ***Le Pape désire développer un sujet très important pour les journalistes : le rôle de la Presse catholique vis-à-vis de l'opinion publique.***

C'est en considération d'un des aspects capitaux de ce service que Nous jugeons opportun de livrer à vos méditations quelques principes fondamentaux concernant le rôle de la Presse catholique vis-à-vis de l'opinion publique. Le fait est qu'elle se trouve au premier plan de ceux qui contribuent à sa formation et à sa diffusion.

### ***Qu'est-ce que l'opinion publique ?***

L'opinion publique est, en effet, l'apanage de toute société normale composée d'hommes qui, conscients de leur conduite personnelle et sociale, sont intimement engagés dans la communauté dont ils sont les membres. Elle est partout, en fin de compte, l'écho naturel, la résonance commune, plus ou moins spontanée, des événements et de la situation actuelle dans leurs esprits et dans leurs jugements.

Là où n'apparaîtrait aucune manifestation de l'opinion publique, là surtout où il en faudrait constater la réelle inexistence, par quelque raison que s'explique son mutisme ou son absence, on devrait y voir un vice, une infirmité, une maladie de la vie sociale.

### ***Les régimes de dictature étouffent l'opinion publique :***

Laissons à part, évidemment, les cas où l'opinion publique se tait dans un monde d'où même la juste liberté est bannie et où, seule l'opinion des partis au pouvoir, l'opinion des chefs ou des dictateurs est admise à faire entendre sa voix. Etouffer celle des citoyens, la réduire au silence forcé, est, aux

yeux de tout chrétien, un attentat au droit naturel de l'homme, une violation de l'ordre du monde tel que Dieu l'a établi.

Qui ne devine les angoisses, le désarroi moral où un tel état de choses jette la conscience des hommes de la Presse ? En vérité, Nous avons espéré que de trop dures expériences du passé auraient du moins servi de leçon pour libérer définitivement la société d'une si scandaleuse tyrannie et mettre fin à un outrage si humiliant pour les journalistes et pour leurs lecteurs. Oui, non moins vivement que vous, Nous l'avions espéré et Notre déception n'est pas moins amère que la vôtre.

***Parfois aussi, l'inertie du peuple empêche l'opinion publique de se manifester :***

Situation lamentable ! Tout aussi déplorable et, peut-être, plus funeste encore par ses conséquences, est celle des peuples où l'opinion publique reste muette, non parce qu'elle est bâillonnée par une force extérieure, mais parce que font défaut ses présupposés intérieurs, qui doivent se trouver dans les hommes vivant en communauté.

***L'opinion publique authentique est une saine réaction du peuple devant les idées et les faits :***

Nous reconnaissons, dans l'opinion publique, un écho naturel, une résonance commune, plus ou moins spontanée, des faits et des circonstances dans l'esprit et les jugements des personnes qui se sentent responsables et étroitement liées au sort de leur communauté.

***L'opinion publique a de la peine à prendre forme actuellement.***

Nos paroles indiquent presque autant de raisons, pour lesquelles l'opinion publique se forme et s'exprime si difficilement. Ce que l'on appelle aujourd'hui opinion publique n'en a souvent que le nom, un nom vide de sens, quelque chose comme une rumeur, une impression factice et superficielle ; rien d'un écho spontanément éveillé dans la conscience de la société et émanant d'elle.

***Il manque des hommes capables de réfléchir et de vouloir :***

Mais ces hommes profondément pénétrés du sens de leur responsabilité et de leur étroite solidarité avec le milieu dans lequel ils vivent, où les chercher ? Plus de traditions, plus de foyer stable, plus de sécurité de l'existence, plus rien de ce qui eût pu enrayer l'œuvre de désagrégation et, trop souvent, de destruction. Ajoutez l'abus de la force des organisations gigantesques de masses qui, saisissant l'homme moderne dans leur engrenage compliqué, étouffent sans peine toute spontanéité de l'opinion publique et la réduisent à un conformisme aveugle et docile des pensées et des jugements.

N'y aurait-il donc plus, dans ces nations infortunées, des hommes dignes de ce nom ? des hommes marqués du sceau d'une vraie personnalité, capables de rendre possible la vie intérieure de la société ? des hommes qui, à la lumière des principes centraux de la vie, à la lumière de leurs fortes convictions, sachent contempler Dieu, le monde et tous les événements, grands et petits, qui s'y succèdent ? De tels hommes, semble-t-il, grâce à la rectitude de leur jugement et de leurs sentiments, devraient pouvoir édifier, pierre par pierre, la paroi solide sur laquelle la voix de ces événements, venant frapper, se réfléchirait en un écho spontané. Sans doute, il y en a encore de ces hommes, trop peu nombreux, hélas ! et, chaque jour, de plus en plus rares, au fur et à mesure que viennent se substituer à eux des sujets sceptiques, blasés, insouciantes, sans consistance ni caractère, aisément manœuvrés par quelques maîtres du jeu !

L'homme moderne affecte volontiers des attitudes indépendantes et désinvoltes. Elles ne sont, le plus souvent, qu'une façade derrière laquelle s'abritent de pauvres êtres vides, flasques, sans force d'esprit pour démasquer le mensonge, sans force d'âme pour résister à la violence de ceux qui sont

habiles à mettre en mouvement tous les ressorts de la technique moderne, tout l'art raffiné de la persuasion pour les dépouiller de leur liberté de pensée et les rendre pareils aux frêles « roseaux agités par le vent » <sup>[1]</sup>.

Oserait-on dire avec assurance que la majorité des hommes est apte à juger, à apprécier les faits et les courants à leur vrai poids, en sorte que l'opinion soit guidée par la raison ? C'est pourtant là une condition *sine qua non* de sa valeur et de sa santé. Ne voit-on pas, au lieu de cela, cette manière – la seule légitime – de juger les hommes et choses selon des règles claires et de justes principes, répudiée comme une entrave à la spontanéité et, en revanche, l'impulsion et la réaction sensibles de l'instinct et de la passion mises en honneur comme les seules « valeurs de vie » ? Sous l'action de ce préjugé, ce qui subsiste de la raison humaine et de sa force de pénétration dans le profond dédale de la réalité est peu de chose. Les hommes de sens ne comptent plus ; restent ceux dont le visuel ne s'étend pas au-delà de leur étroite spécialité, ni au-dessus de la puissance purement technique. Ce n'est guère de ces hommes-là qu'on peut ordinairement attendre l'éducation de l'opinion publique, ni la fermeté vis-à-vis de la propagande astucieuse qui s'arroge le privilège de la façonner à son gré. Sur ce terrain, les hommes d'esprit chrétien simple, droit, mais clair, quoique la plupart du temps sans beaucoup d'études, leur sont de loin supérieurs.

### ***La conception saine de l'homme doit être restaurée :***

Les hommes à qui devrait échoir le rôle d'éclairer et de guider l'opinion publique, se voient donc souvent, les uns par leur mauvaise volonté ou par leur insuffisance, les autres par impossibilité ou par contrainte, en mauvaise posture pour s'en acquitter librement et heureusement. Cette situation défavorable affecte particulièrement la Presse catholique dans son action au service de l'opinion publique. Car toutes les défaillances, les incapacités dont Nous venons de parler, tiennent à la violation de l'organisation naturelle de la société humaine telle que Dieu l'a voulue, à la mutilation de l'homme qui, formé à l'image de son Créateur, et doué par Lui d'intelligence, était mis au monde pour en être le seigneur tout imbu de la vérité, docile aux préceptes de la loi morale, du droit naturel et de la doctrine surnaturelle contenue dans la révélation du Christ.

### ***Dès lors, les devoirs du journaliste s'indiquent clairement :***

Dans une telle situation, le mal le plus redoutable pour le publiciste catholique, serait la pusillanimité et l'abattement. Voyez l'Eglise : depuis bientôt deux millénaires, à travers toutes les difficultés, les contradictions, les incompréhensions, les persécutions ouvertes ou sournoises, jamais elle ne s'est découragée, jamais elle ne s'est laissée déprimer. Prenez modèle sur elle. Voyez, dans les lamentables déficits que Nous venons de signaler, le double tableau de ce que ne doit pas être et de ce que doit être la Presse catholique.

### ***La Presse doit créer et développer une saine opinion publique :***

Dans toute manière d'être et d'agir, elle doit opposer un obstacle infranchissable au recul progressif, à la disparition des conditions fondamentales d'une saine opinion publique, et consolider, renforcer encore ce qu'il en reste. Qu'elle renonce de bon cœur aux vains avantages d'un intérêt vulgaire ou d'une popularité de mauvais aloi ; qu'elle sache se maintenir avec une énergique et fière dignité, inaccessible à toutes les tentatives directes ou indirectes de corruption. Qu'elle ait le courage – fût-ce au prix de sacrifices pécuniaires – de proscrire impitoyablement de ses colonnes toute annonce, toute publicité outrageante à la foi ou l'honnêteté. Ce faisant, elle gagnera en valeur intrinsèque, elle finira par conquérir l'estime, puis la confiance ; elle justifiera la consigne souvent répétée : « A chaque foyer catholique, le journal catholique. »

### ***Il faudra parfois rendre à l'opinion le service de l'orienter :***

Mais en mettant tout au mieux quant aux conditions extérieures et intérieures dans lesquelles elle se développe et se propose, l'opinion publique n'est pourtant pas infaillible, ni toujours absolument spontanée. La complexité ou la nouveauté des événements et des situations peuvent exercer une influence marquée sur la formation, sans compter qu'elle ne se libère pas facilement soit des jugements préconçus, soit du courant dominant des idées, alors même que la réaction serait objectivement justifiée, alors même qu'elle s'imposerait. Et c'est ici que la Presse a un rôle éminent à jouer dans l'éducation de l'opinion, non pour la dicter, ou la régenter, mais pour la servir utilement.

### ***De nombreuses qualités sont réclamées de la part des journalistes :***

Cette tâche délicate suppose, chez les membres de la Presse catholique, la compétence, une culture générale surtout philosophique et théologique, les dons du style, le tact psychologique. Mais ce qui leur est indispensable au premier chef, c'est le caractère. Le caractère, c'est-à-dire tout simplement l'amour profond et l'inaltérable respect de l'ordre divin, qui embrasse et anime tous les domaines de la vie ; amour et respect que le journaliste catholique ne doit pas se contenter de sentir et de nourrir dans le secret de son propre cœur, mais qu'il doit cultiver dans ceux de ses lecteurs. En certains cas, la flamme ainsi jaillissante suffira à rallumer ou à raviver en eux l'étincelle presque morte de convictions et de sentiments endormis au fond de leur conscience. En d'autres cas, sa largeur de vue et de jugement pourra ouvrir les yeux trop timidement fixés sur les préjugés traditionnels. Dans les uns comme dans les autres, il se gardera toujours de « faire » l'opinion ; mieux que cela : il ambitionnera de la servir.

### ***La conception chrétienne de l'opinion publique favorise l'acquisition de la vérité :***

Nous croyons que cette conception catholique de l'opinion publique, de son fonctionnement et des services que lui rend la Presse, est tout à fait juste, qu'elle est nécessaire à frayer aux hommes, suivant votre idéal, le chemin de la vérité, de la justice, de la paix.

### ***Elle s'oppose au totalitarisme :***

Ainsi, par son attitude vis-à-vis de l'opinion publique, l'Eglise se pose comme un barrage vis-à-vis du totalitarisme, lequel, par sa nature même, est nécessairement ennemi de la vraie, libre opinion des citoyens, De fait, c'est par sa nature même, qu'il renie cet ordre divin et la relative autonomie que celui-ci reconnaît à tous les domaines de la vie, en tant qu'ils tiennent tous de Dieu leur origine.

### ***Le Pape cite un exemple précis. Il a récemment défini la conception chrétienne du droit et condamné le juridisme positiviste <sup>[2]</sup>. Or, ces affirmations ont trouvé des opposants dans tous les camps :***

Cette opposition s'est de nouveau affirmée à l'occasion de deux discours où Nous Nous sommes récemment appliqué à mettre en lumière la position du juge en face de la loi. Nous parlions alors des normes objectives du droit, du droit divin naturel qui garantit à la vie juridique des hommes l'autonomie requise par une vivante et sûre adaptation aux conditions de chaque temps. Que les totalitaires ne Nous aient pas compris, eux pour qui la loi et le droit ne sont que des instruments aux mains des cercles dominants, Nous Nous y attendions bien. Mais constater les mêmes malentendus de la part de certains milieux qui, longtemps, s'étaient posés en champions de la conception libérale de la vie, qui avaient condamné des hommes pour le seul grief de leurs attaches avec des lois et des préceptes contraires à la morale, voilà qui est bien de nature à Nous surprendre ! Car, enfin, que le juge dans le prononcé de sa sentence se sente lié par la loi positive et tenu à l'interpréter fidèlement, il n'y a rien là d'incompatible avec la reconnaissance du droit naturel ; bien plus, c'est une de ses exigences.

Mais ce qu'on ne saurait légitimement accorder, c'est que ce lien soit noué exclusivement par l'acte législateur humain de qui émane la loi. Ce serait reconnaître à la législation positive une pseudo-majesté qui ne différerait en rien de celle que le racisme ou le nationalisme attribuait à la production juridique totalitaire, mettant sous ses pieds les droits naturels des personnes physiques et morales.

***Il revient à la Presse catholique d'exposer clairement sur de tels problèmes la position de l'Eglise :***

Ici encore, la Presse catholique a sa place marquée pour exprimer en formules claires, la pensée du peuple, confus, hésitant, embarrassé devant le mécanisme moderne de la législation positive, mécanisme dangereux dès lors qu'on cesse de voir en cette dernière une dérivation du droit divin.

***La saine conception de l'exercice de l'opinion publique est un précieux instrument en faveur de la paix :***

Cette conception catholique de l'opinion publique et du service que rend la Presse est aussi une solide garantie de paix. Elle prend fait et cause pour la juste liberté de penser et pour le droit des hommes à leur jugement propre, mais elle les regarde à la lumière de la loi divine. Ce qui revient à dire que quiconque veut se mettre loyalement au service de l'opinion publique, que ce soit l'autorité sociale ou la Presse elle-même, doit s'interdire absolument tout mensonge ou toute excitation. N'est-il pas évident qu'une telle disposition d'esprit et de volonté réagit efficacement contre le climat de guerre ? Dès lors, au contraire, que la prétendue opinion publique est dictée, imposée, de gré ou de force, que les mensonges, les préjugés partiels, les artifices de style, les effets de voix et de gestes, l'exploitation du sentiment viennent rendre illusoire le juste droit des hommes à leurs propres convictions, alors se crée une atmosphère lourde, malsaine, factice qui, au cours des événements, à l'improviste, aussi fatalement que les odieux procédés chimiques aujourd'hui trop connus, suffoque ou stupéfie ces mêmes hommes et les contraint à livrer leurs biens et leur sang pour la défense et le triomphe d'une cause fautive et injuste. En vérité, là où l'opinion publique cesse de fonctionner librement, c'est là que la paix est en péril.

***L'opinion publique joue à l'intérieur même de l'Eglise :***

Finalement, Nous voudrions encore ajouter un mot relatif à l'opinion publique au sein même de l'Eglise (naturellement, dans les matières laissées à la libre discussion). Il ne peut y avoir à s'en étonner que ceux qui ne connaissent pas l'Eglise ou qui la connaissent mal. Car, enfin, elle est un corps vivant et il manquerait quelque chose à sa vie, si l'opinion publique lui faisait défaut, défaut dont le blâme retomberait sur les Pasteurs et sur les fidèles.

***Les journalistes doivent aussi servir l'opinion catholique en développant d'abord l'amour de l'Eglise :***

Mais ici encore, la Presse catholique peut fort utilement servir. A ce service toutefois, plus qu'à tout autre, le journaliste doit apporter ce caractère dont Nous avons parlé et qui est fait d'inaltérable respect et d'amour profond envers l'ordre divin, c'est-à-dire dans le cas présent, envers l'Eglise telle qu'elle existe, non seulement dans les desseins éternels, mais telle qu'elle vit concrètement ici-bas dans l'espace et dans le temps, divine, oui, mais formée de membres et d'organes humains.

***Ensuite, les journalistes devront éviter que l'opinion catholique ne verse dans les excès :***

S'il possède ce caractère, le publiciste catholique saura se garder tout autant d'un servilisme muet que d'une critique sans contrôle. Il aidera avec une ferme clarté, à la formation d'une opinion catholique dans l'Eglise, précisément lorsque comme aujourd'hui, cette opinion oscille entre les deux

pôles également dangereux d'un spiritualisme illusoire et irréel, d'un réalisme défaitiste et matérialisant. A distance de ces deux extrêmes, la Presse catholique devra exercer, parmi les fidèles, son influence sur l'opinion publique dans l'Eglise. C'est seulement ainsi que l'on pourra éluder toutes les idées fausses, par excès ou par défaut, sur le rôle et sur les possibilités de l'Eglise dans le domaine temporel et, de nos jours, surtout, dans la question sociale et le problème de la paix.

***En terminant, le Pape exalte le souvenir des « grands » journalistes qui ont lutté et souffert pour l'Eglise :***

Nous ne terminerons pas sans tourner Notre pensée vers tant d'hommes véritablement grands, honneur et gloire du journalisme et de la Presse catholique des temps modernes. Depuis plus d'un siècle, ils se dressent devant nous comme des modèles d'activité spirituelle ; mieux encore : de leurs rangs se sont levés aujourd'hui de vrais martyrs de la bonne cause, les confesseurs vaillants parmi les difficultés spirituelles et temporelles de l'existence. Béni soit leur mémoire ! Que leur souvenir vous soit un réconfort et un encouragement dans l'accomplissement de votre rude mais important devoir.

Confiant que, à leur exemple, vous remplirez fidèlement et fructueusement le vôtre <sup>[3]</sup>. Nous vous donnons de tout cœur, très chers fils, Notre Bénédiction apostolique.

Source : *Documents Pontificaux de S. S. Pie XII*, année 1947, Édition Saint-Augustin Saint-Maurice. - D'après le texte français des A. A. S., XXXXII, 1950, p. 251.

**Notes de bas de page**

1. Matth. XI, 7.[↩]
2. Discours aux juristes catholiques italiens le 6 novembre 1949 (cf. *Documents Pontificaux 1949*, p. 462). Discours aux membres de la Rote le 13 novembre 1949 (cf. *Documents Pontificaux 1949*, p. 480).[↩]
3. A plusieurs reprises Pie XII s'est adressé à des journalistes :
  - Allocution à des journalistes américains, britanniques et français, 8 juin 1944.
  - Allocution à des journalistes américains, 21 juillet 1945.
  - Allocution à des journalistes suisses, 14 avril 1946.
  - Allocution à des journalistes français, 17 avril 1946.
  - Allocution à des journalistes américains, 27 avril 1946.
  - Allocution à des journalistes américains, 11 juillet 1946.
  - Allocution à des journalistes américains, 23 octobre 1946.
  - Allocution à des journalistes américains, 18 janvier 1947.
  - Allocution à des journalistes grecs, 21 avril 1948 (cf. *Documents Pontificaux 1948*, p. 166).
  - Allocution à des journalistes américains, 23 janvier 1950 (cf. p. 22).[↩]